

Accord institutionnel Suisse – Union européenne

La position du Conseil Suisse de la Musique (CSM)

Introduction

Le Conseil Suisse de la Musique (CSM) a été fondé en 1964 à la suggestion de l'UNESCO, afin de doter le secteur de la musique en suisse d'une plate-forme commune et d'un porte-parole commun. Aujourd'hui, le CSM est l'organisation faitière de ce secteur ; il compte 50 membres institutionnels. Il représente l'éventail complet des styles musicaux, de la pop à la musique contemporaine en passant par le jazz, la musique champêtre et la musique classique, mais aussi l'éventail complet des musicien-ne-s : professionnelles, amateurs, interprètes, créatrices, enseignants et chercheuses, ainsi que des domaines associés de l'économie et du droit. Les institutions chapeautées par le CSM représentent largement plus de 600'000 personnes au total.

Les liens qu'entretiennent le CSM et une majeure partie de ses membres avec l'Europe et l'Union européenne sont étroits ; ils se matérialisent notamment dans leur adhésion aux organisations faitières européennes thématiques. Le CSM lui-même est membres tant du Conseil Européen de la musique que du Conseil international de la Musique (EMC et IMC). La musique suisse est un bien d'exportation de premier ordre. Et la création musicale ne connaît pas de frontière. Le Conseil Suisse de la Musique se voit dès lors dans l'obligation de prendre position sur l'accord institutionnel Suisse-Union européenne (ci-après : accord institutionnel).

La situation de référence

La Suisse se distingue par une vie musicale d'une grande richesse et d'une grande diversité. Un tiers des habitant-e-s de ce pays pratiquent régulièrement un instrument ou chantent à titre de loisir. Côté musique professionnelle, nous regrettons l'absence de chiffres actuels et représentatifs de la situation au niveau national qui permettraient de chiffrer le nombre de personnes actives ainsi que la création de valeur liée à cette activité. Les seuls chiffres pertinents sur lesquels se base actuellement l'Office fédéral de la statistique proviennent d'un

rapport de 2016¹ que la Haute école des arts de Zurich (ZHdK) consacrait à l'économie créative. Les chiffres que présente ce document ne manquent pas de nous impressionner : on y lit qu'en 2013, pour un volume total de 69 milliards de francs suisses, la valeur ajoutée brute de l'économie créative était de quelque 22,347 milliards de francs suisses, ce qui représente 3,9% de l'économie suisse ; la musique y contribuait pour quelque 12%.

En termes de nombre d'emplois, ces chiffres sont encore plus impressionnants : en 2013 toujours, l'économie créative employait plus de 275'000 personnes dans quelque 71'000 entreprises, dont 11% des emplois et 14% des entreprises sont imputables à l'industrie musicale. En comparant la part des équivalents plein-temps de l'économie créative (5 %) à celle de l'économie dans son ensemble, on constate qu'elle équivaut à celle de la finance (5,6%) ou du tourisme (4,8%).

Face à ces chiffres, il ne faut pas oublier qu'ils ne comprennent ni le secteur intermédiaire (fondations, fédérations), ni le secteur public (bénéficiaires de subventions). En additionnant ces chiffres à ceux que nous avons mentionnés ci-avant, les indicateurs de performance augmenteraient de manière significative.

Depuis les statistiques de 2013, plus de cinq ans ont passé, qui ont connu une croissance économique considérable ; la croissance de l'économie créative a même enregistré une croissance supérieure à cette bonne moyenne. Incontestablement, l'économie créative contribue de manière toujours plus manifeste à la performance économique de la Suisse. Et cette évolution vaut en particulier pour le domaine de la musique.

Forts de cette constatation, nous retenons que

- la musique suisse est un produit d'exportation qui contribue de manière substantielle à la création de valeur de notre économie, qui représente une valeur artistique de taille et qui contribue à renforcer des secteurs économiques tiers, tels que le tourisme ;
- le marché intérieur suisse est trop petit pour faire vivre à lui seul le secteur de la musique. Limiter l'accès au marché européen aurait des effets désastreux sur le nombre d'emplois et d'entreprises de ce secteur ainsi que sur l'économie nationale ;
- l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne est vital pour le secteur de la musique.

¹ 5^e édition de la Statistique de poche de la culture en Suisse, Office fédéral de la culture, 19 juin 2018; <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/aktuelles/aktuelles---archiv/aktuelles-2018/fuente-ausgabe-taschenstatistik-kultur-schweiz.html>

Le regard du Conseil Suisse de la Musique sur l'accord institutionnel Suisse – Union européenne

Appréciation générale

Le CSM se rallie aux institutions qui estiment que le projet d'accord actuel est le fruit de négociations favorables, apte à préserver les intérêts de la Suisse en tenant compte des spécificités de la démocratie directe. Cet accord garantit la sécurité juridique des deux parties ainsi que l'accès au marché européen, deux facteurs essentiels.

Impact sur le secteur de la musique en Suisse

Accords bilatéraux

L'accord institutionnel ne concerne pas l'ensemble des rapports entre la Suisse et l'UE, mais uniquement les cinq accords bilatéraux d'accès aux marchés et les éventuels accords futurs. Parmi les cinq accords existants, le secteur de la musique est concerné de manière directe et essentielle par l'accord de libre-circulation : une circulation de personnes sans encombre est une condition clé pour la prospérité de la culture en général et de la vie musicale en particulier, l'échange et la collaboration constituant le fondement de toute activité culturelle.

Développement du secteur

L'économie créative – et le secteur de la musique avec elle - connaît une croissance au-dessus de la moyenne, nous l'avons vu ci-avant. Trois raisons permettent de penser que cette évolution va se poursuivre. Premièrement, l'avenir (économique) s'agende autour des axes de la créativité et des réseaux. Deuxièmement, les effets du programme Jeunesse + Musique lancé en 2016 vont se développer de manière toujours plus sensible, notamment en renforçant très considérablement le potentiel des musiciennes et des musiciens d'exception. Troisièmement, le programme d'encouragement des talents, qui sera ancré dans le prochain message culture, permettra d'assurer que grâce à des mesures de soutien spécifiques, ce potentiel puisse se déployer pleinement. Le marché suisse est trop exigu pour absorber cette croissance ; l'importance de la libre-circulation et de l'accès au marché européen apparaît d'autant plus clairement. Remarquons que cette règle vaut autant pour la musique pratiquée à titre professionnel que pour la musique d'amateurs.

Du point de vue du secteur de la musique, il s'agit donc de tout entreprendre pour que les avantages de l'accord de libre circulation restent acquis, en l'occurrence par la signature de l'accord de libre-échange. Le CSM estime par ailleurs qu'il convient de veiller à protéger les salaires. L'expérience de ces récentes années montre que le secteur de la musique est en mesure de détecter, puis de combattre rapidement les phénomènes de dumping salarial à

leur apparition. Le secteur dispose de deux associations professionnelles de poids qui assurent efficacement la surveillance des salaires, à savoir l'Union Suisse des Artistes Musiciens et la Société suisse de pédagogie musicale.

Accords horizontaux

À côté de la libre circulation des personnes, l'accès aux programmes d'encouragement et de recherche de l'UE, tels que Creative Europe et Horizon 2020 (respectivement le programme de suivi) sont conditions élémentaires pour le secteur de la musique, car synonymes d'accès au marché. Juridiquement, ces programmes sont sans lien direct avec l'accord institutionnel. Dans les faits, ce lien existe pour l'UE, que nous le voulions ou non. Nous y reviendrons.

Pour nous, l'intérêt de ces programmes ne réside pas en premier lieu dans la possibilité d'accéder aux fonds de l'UE, mais de pouvoir accéder aux festivals, aux concours, etc., autant de manifestations qui sont fréquemment cofinancées par les programmes cités. La présence de la Suisse sur ces plates-formes est indispensable si nous voulons que le secteur de la musique en Suisse reste compétitif et puisse se développer ; le marché intérieur suisse est tout simplement trop exigü.

L'importance de pouvoir accéder aux programmes de recherche européens a été révélée de manière éloquente par les événements liés au programme Horizon 2020. Là encore, il ne s'agit pas simplement de pouvoir profiter des fonds de recherche, mais de participer à des études et à des recherches entreprises au niveau européen afin de pouvoir obtenir des informations et des données qui permettent à leur tour à la créativité musicale suisse de se profiler sur le plan international, de collaborer par-delà les frontières, de donner des impulsions et d'en recevoir. Autant d'aspects clés pour assurer le développement du secteur de la musique.

Si, il y a quelques années encore, il était relativement simple pour la Suisse de pouvoir accéder aux plates-formes citées, les conditions se sont sensiblement détériorées ces deux ou trois dernières années, notamment après l'acceptation, aux urnes, de l'initiative contre l'« Immigration de masse ». Swiss Music Export en a fait l'expérience : cette détérioration se fait de manière tacite et sans annonce préalable, par exemple parce que la Suisse ne reçoit plus d'invitations à participer aux grands festivals. Aux questions de la Suisse, les organismes responsables ont toujours la même réponse : « Nous n'avons pas d'accord avec la Suisse » ou « La Suisse n'est pas membre de l'UE. »

L'expérience de ces récentes années confirme l'hypothèse que l'UE sera toujours moins encline à accorder à la Suisse un statut d'exception en l'absence de cadre juridique commun.

L'UE n'hésite d'ailleurs plus à faire pression sur la Suisse, comme le montre le cas de l'équivalence boursière. Il n'en va pas différemment de la culture et plus précisément de la musique, à la différence près que dans ce domaine, les détériorations sont généralement irréversibles ou suspendues. Dans le débat politique, la culture ne fait tout simplement pas le poids.

En l'absence d'accord institutionnel, les développements amorcés ces récentes années vont sans doute aller en s'accroissant et en s'aggravant. Une évolution désastreuse, d'abord pour le secteur de la musique, ensuite pour toute la chaîne de création de valeur de ce secteur et finalement pour la performance économique de la Suisse.

Conclusions

L'accord de libre circulation des personnes et l'accès au marché européen par le biais des accords horizontaux dans le domaine de la formation et de la culture sont vitaux pour le secteur de la musique suisse, nous venons de le démontrer. Au-delà, la sécurité de planification est un facteur clé pour l'industrie musicale, au même titre que pour les autres industries. La signature de l'accord institutionnel garantit ces trois conditions.

Le Conseil Suisse de la Musique estime que l'accord institutionnel tient compte des particularités de notre système politique et qu'il permet à la Suisse de participer dès un stade précoce aux processus d'unification du droit. La Suisse peut s'opposer à tout moment à une disposition et elle conserve son autonomie.

Le CSM estime aussi que les questions en suspens dans le domaine de la protection des salaires pourront être résolues, car le secteur de la musique est suffisamment bien organisé pour lutter efficacement contre le dumping salarial.

Inversement, le CSM est d'avis qu'en l'absence d'accord institutionnel, il deviendra difficile, voire impossible de reconduire les accords de coopération existants (p. ex. dans le domaine de la recherche) et carrément exclu de négocier de nouveaux accords (p. ex. dans le domaine de la culture).

Au terme de la pesée des intérêts en jeu, le Conseil Suisse de la Musique conclut que la signature de l'accord institutionnel avec l'Union européenne est favorable pour la Suisse et pour le secteur de la musique.

Les requêtes du Conseil Suisse de la Musique

1. Le Conseil Suisse de la musique invite le Conseil fédéral à signer l'accord institutionnel avec l'Union européenne afin de préserver les intérêts de la Suisse, de son économie et plus particulièrement de son secteur de la musique.
2. Afin d'éviter au secteur de la musique en Suisse des désavantages insupportables, le Conseil Suisse de la Musique demande également au Conseil des États et au Conseil national d'adopter l'accord institutionnel avec l'Union européenne.
3. Le Conseil Suisse de la Musique demande par ailleurs au Conseil fédéral de lever les éventuels obstacles dans le domaine de la promotion du film suisse et d'adopter un mandat de négociation qui permettra à la Suisse de participer au programme Creative Europe 2021 – 2026.
4. Le Conseil Suisse de la Musique demande enfin que le Conseil fédéral entreprenne les démarches nécessaires à la participation de la Suisse aux programmes de formation et de recherche de l'Union européenne (programme de suivi d'Horizon 2020).

Pour le Conseil Suisse de la Musique :



Rosmarie Quadranti
Présidente



Stefano Kunz
Chef Affaires politiques

Aarau, le 8 mars 2019